

# Flash FFAM N°159 MARS 2017

☎ : 06 84 36 62 64 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) sur le site de votre association

## Sommaire

*Agenda*  
*Congrès*  
*Journées des moulins*  
*Informations juridiques*  
*Information continuité écologique*  
*Nouvelle association*  
*Publications*

## Agenda

**Congrès FFAM** les 12-13-14 mai 2017 à Montrevel en Bresse 01, le programme et le formulaire sont téléchargeables sur le site de la FFAM à l'adresse suivante : [www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr\\_congres.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_congres.pdf) Il reste quelques places... inscrivez-vous !

**Valorisation du fonds documentaire de la FFAM** : Début avril, un premier pas a été fait dans la valorisation du fond documentaire de la FFAM. L'inventaire matériel des ouvrages et leur enregistrement dans un fichier EXCEL est bien avancé. Ce travail initial est un outil nécessaire à la recherche d'une bibliothèque qui pourra accueillir et gérer notre fonds

**Journées des moulins calendrier, procédure de participations** :

La limite de date d'inscriptions est repoussée au 15 avril.



## Congrès 2017

L'organisation du congrès 2017 se déroule sur 2 sites distants d'environ 5Km : Le lieu des hébergements se situe à « La Plaine Tonique » dans la commune de Montrevel-en-Bresse, celui des conférences et de l'Assemblée Générale à la salle des fêtes de la commune d'Étrez. L'accueil des congressistes s'effectuera le vendredi 12 mai de 10H00 à 13H00 à « La Plaine Tonique » pour prendre leur hébergement (Déjeuner libre dans les restaurants locaux)  
Programme :

### Vendredi 12 mai 2017

Accueil des congressistes à la « **Plaine tonique** » de 10H00 à 13H00 pour prendre leur hébergement. Dès 13h00 accueil des congressistes à la **salle d'Étrez**, remise des badges, du cadeau congressiste et des dossiers hébergement.

14h00 précises à 18h00 Conférences (Me Remy et Albert Higounenc), Ateliers à la salle d'Étrez : Accueil par le Président de l'AMA01, le Président de la FFAM et les Elus locaux.

18h30 à 19h30 Vin d'honneur à la Salle d'Étrez, intervention des élus présents aux ateliers.

19h30 à 20h30 prise des bungalows à la « Plaine Tonique » pour ceux qui ne l'ont pas fait.

20h30 précises Repas à la Brasserie du Lac à la Plaine Tonique.

### Samedi 13 mai 2017

Visite des moulins de l'Ain. Départ à 8h00 précises de la « **Plaine Tonique** », 2 circuits alternés, vous verrez le Moulin de Cézille, le Moulin Bruno, le Moulin de Veyriat, Coq de Bresse, le Moulin Marion et le Moulin Crozet. Retour à 18h00 à la « Plaine Tonique »

19h00 à la salle d'Étrez vin d'honneur avec la réception des élus

20h30 Repas de gala à la salle d'Étrez, suivi des animations prévues.

### Dimanche 14 mai 2017

9h00 précises Assemblée Générale de la FFAM à la salle d'Étrez.

Pour les accompagnants : visite de la ferme de la forêt à Courtes, de la ferme du Sougey à Montrevel-en-Bresse et de son élevage de volailles de Bresse.

12h30 Repas à la Salle d'Étrez.

15h00 visite du Monastère Royal de Brou et du Moulin de Villemotier.

### Organisation des ateliers du vendredi après-midi.

Le programme prévu est le suivant :

14h/14h45 *Présentation de l'association de l'Ain **AMA01***

14h45/15h15 *Comment saisir les élus et présentation du livre programme de la FFAM* (Albert Higounenc, Patrice Cadet).

15h15/16h15 *Cas emblématique d'un dossier moulin* (Questions/Réponses) JF Remy

16h15/16h30 Pause

16h30/17h30 *Comment réaliser une pico centrale, auto consommation et vente d'électricité* (Questions/Réponses) (Méthode, montage des dossiers, réalisation) JF Remy

17h30/18h00 *Accueil de Sénateurs* Albert Higounenc.

## **Journées des moulins**

Les inscriptions peuvent se faire d'une manière individuelle sur le site

[www.patrimoinedepays-moulins.org](http://www.patrimoinedepays-moulins.org) en renseignant la fiche de participation.

Ces inscriptions sont classées par Régions, Départements, **par partenaire**, elles sont

consultables à tout moment avec le lien <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Jsi-YRI-RjaMYa672WeLt08UoWTlSCtpv32TnGvvjno/edit?usp=sharing>

La localisation du lieu de la manifestation doit se faire en coordonnées GPS en concordance avec l'application sur smartphone de notre partenaire weekisto.

Attention ! Une inscription sur la fiche de participation « validée » l'est définitivement. Si vous voulez la modifier, adressez-vous à **notre correspondant Christian Blouin** : Le Moulin de la Maîtrise, 91490 Milly-la-Forêt Tel. 06 19 58 28 58, à l'adresse courriel :

[journeesdesmoulins@moulinsdefrance.org](mailto:journeesdesmoulins@moulinsdefrance.org)

Pour les animateurs qui n'ont pas internet : Si vous voulez organiser une manifestation pour la Journée des moulins adressez-vous à notre correspondant.

Le vendredi 16 juin est réservée aux groupes scolaires. La FFAM vous encourage à participer. Contactez dès maintenant les groupes scolaires de votre secteur.

Pour illustrer le site de notre partenaire *J'aime mon patrimoine* vous pouvez transmettre des photos renseignées à l'adresse [jppm@associations-patrimoine.org](mailto:jppm@associations-patrimoine.org)

## Informations juridiques

### Rappel de la mission du Conseiller juridique FFAM

Après sa prestation dans « les Journées Juridiques des Moulins » et l'évaluation qu'il a pu faire des besoins des associations, Michel Diébold a posé sa candidature à la mission de conseiller juridique de la FFAM. Cette candidature a été acceptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 26/11/2016, selon les modalités suivantes :

- Son rôle consistera à étudier des dossiers qui devront être le plus complet possible (situation des droits d'eau, plans cadastrés, courriers échangés avec l'administration...). Il proposera une analyse du problème, des courriers réponses types et la stratégie à adopter,
- Il ne répondra pas à une saisine directe d'un adhérent d'une association territoriale, ses interventions seront en effet effectuées par l'intermédiaire du président de cette association,
- Si un déplacement sur site est nécessaire, une participation aux frais sera demandée selon un barème défini préalablement, à la charge du demandeur.

### Association des Moulins de Touraine

La cour administrative d'appel de Nantes a débouté les associations qui avaient demandé d'annuler l'autorisation de gestion au syndicat mixte du Cher canalisé. Ce jugement est un exemple dans la mesure où il concerne une portion de rivière où les enjeux d'usages se confrontent à la continuité écologique.

La portion du Cher, dite canalisée, entre Saint Georges sur Cher et Tours fait l'objet d'une gestion coordonnée d'une dizaine de barrages à aiguilles par le syndicat mixte intercommunal. Une première autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial de l'État avait été accordée en 2005 au Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé qui déterminait alors les conditions de gestion et d'exploitation de l'affluent de la Loire. Il doit tout particulièrement travailler à « *l'amélioration de la continuité écologique* », en favorisant la migration de poissons comme la truite de mer, l'anguille ou les lamproies marine et fluviatile. D'un autre côté, cette portion de la rivière doit assurer la navigation fluviale pendant la période touristique autour du château de Chenonceaux, un patrimoine prestigieux dont une partie est construite sur un pont à cinq piles qui doivent être impérativement émergées pour sa sauvegarde. C'est dans ce contexte que l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières- Truite-Ombles-Saumon et l'Association de pêche affiliée à la fédération nationale ont intenté une action en justice contre le syndicat mixte de la partie canalisée du Cher pour sa gestion.

Elles lui reprochent notamment de laisser les barrages à aiguilles levés trop longtemps pour que les poissons migrateurs puissent remonter le cours d'eau. Les associations déclarent « *faire très souvent des opérations de rempoissonnement* », en raison du « *taux de mortalité de plus en plus élevé* » aux barrages du Cher canalisé et de « *l'absence de passes à poissons* ».

L'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes considère que : « *le risque de dommage allégué causé aux espèces piscicoles par le relevage des barrages n'est pas établi en l'état des connaissances scientifiques actuelles* » et, « *Surtout, les requérantes ne produisent aucun élément de nature à démontrer l'existence d'un tel risque* ».

Le syndicat mixte mandaté par l'Etat a fort bien été défendu par la juridiction administrative. L'argument des connaissances scientifiques actuelles insuffisantes devrait modérer l'Administration dans la destruction des seuils.

### Information continuité écologique

L'agence Seine-Normandie reconnaît officiellement qu'il faut abandonner l'argument concernant l'épuration longitudinale de l'eau dans les rivières (ce qui a été signalé par Malavoi et Souchon en 2012!) par rapport à ce qui se passe dans les retenues derrière les seuils, autrement dit, NOTRE argument ! Il semble qu'en opposant des éléments scientifiques fondés et publiés, l'ONEMA, avec sa nouvelle affectation (Agence Française de la Biodiversité), est en train de faire son autocritique et revenir à la science. Une autre de leur réflexion : « les cours d'eau naturels ça n'existe pas » exprime en quelque sorte que le retour à l'état naturel des cours d'eau est utopique. Il faut admettre que la biodiversité change. Réjouissons-nous que nos arguments vont dans la même direction. D'après Patrice Cadet.

## Nouvelle association

Nous souhaitons la bienvenue à la toute nouvelle « Association des Amis du Moulin de « Saillagol » dans le Tarn-et-Garonne. L'association créée fin décembre 2016 a demandé son affiliation pour 2017 à la FFAM comme association locale. Ce moulin à vent vient d'être donné à la commune par son propriétaire.

## Publications

### **Les moulins hydrauliques à grains et les minoteries de l'Alençonnais, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. De la lumière à l'ombre, quatre siècles d'évolution.**

Patrick Birée publie sa thèse soutenue à l'Université de Caen le 1<sup>er</sup> décembre 2015. L'actuel département de l'Orne présentait autrefois un territoire plus industrialisé que de nos jours. La force hydraulique y actionnait les « usines », c'est-à-dire des moulins aux fonctions très diverses. Vers 1800, on dénombrait notamment 587 moulins à grain (88% du nombre total), 46 « tournants » sur 16 sites sidérurgiques, 12 moulins à foulon, 12 moulins à papier et 11 moulins à tan. Chacun s'intégrait dans une chaîne technologique partant du produit brut (céréales, chiffons et tissus, écorce de chêne, laine, minerai) au produit fini (farine, papier, tan, étoffes de laine, fonte et fer). L'étude concerne les moulins hydrauliques à grains de la région alençonnaise entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle, soit une quarantaine d'établissements tout au plus. Cette articulation sur un temps long permet de comprendre quelle est la dynamique de ce secteur sur ce petit territoire traversé par la Sarthe et composé de 26 communes et qui a connu au plus 40 000 personnes résidentes. Quelle est la particularité de cette meunerie ? Quel est le nombre de moulins aux époques concernées ? À quel moment a-t-elle basculé dans la minoterie c'est-à-dire quand est-elle passée du stade artisanal au stade industriel ? Quels sont ses rapports avec l'énergie, les capacités de mouture ? La réflexion s'articule autour d'un triple questionnement : technique, économique et social. A compte d'auteur. Prix 40€ hors port, Contact :

[biree.patrick@wanadoo.fr](mailto:biree.patrick@wanadoo.fr), tél. 06 88 90 37 09.

**Archives départementales : les basiques de la généalogie**, de Yann Guillerm. Basiques parce qu'incontournables, les Archives départementales centralisent tous les documents utiles à ceux qui travaillent sur le passé de leur famille. Or la recherche dans l'ensemble des fonds est loin d'être maîtrisée par tous, on ne connaît souvent que les fonds liés à l'état-civil ou ceux présents sur Internet. Comment s'y retrouver ? Comment chercher au mieux ? La réponse à ces interrogations est : Le Guide pratique et synthétique paru en mars 2017, Prix 12€ hors port.

[www.archivesetculture.org/product-page/archives-départementales-les-basiques-de-la-généalogie](http://www.archivesetculture.org/product-page/archives-départementales-les-basiques-de-la-généalogie) Ed Archives & Culture, 26 bis rue Paul-Barruel 75015 Paris. Tél 01 48 28 59 29, [commande-archivesetculture@wanadoo.fr](mailto:commande-archivesetculture@wanadoo.fr)

**De l'eau aux moulins**, hors série 2017 de la revue Pays du Perche

Au sommaire : C'est un désastre, tout va bien. Les grands enjeux de l'eau, réparer les erreurs du XXe siècle. Police de l'eau, au nom de la loi ; Moulins, état des lieux, un patrimoine à protéger, une énergie à relancer ; Circuit des moulins, visites au fil de l'eau ; Perche sauvage, milieux humides, patrimoine naturel d'exception ; Patrimoine, le moulin de Buré ; Ouvrages vernaculaires, aller à l'eau ; Sentinelle, Turpitudes ; Prospectives, le retour des moulins électriques ; Restaurations, moulins de Radais, d'Yon, du Chêne. Edition Amis du Perche, mars 2017, avec la participation d'André Quiblier. Ce numéro spécial présente plus de 25 moulins du Perche (Orne, Eure-et-Loir, Sarthe) plus carte, 80 pages, format 21x29.7, nombreuses photos couleur dont plusieurs pleine page, prix franco 11€.

[www.amisduperche.fr/boutique-2/hors-serie-n-9-de-leau-aux-moulins-frais-de-port-inclus-320-euros/](http://www.amisduperche.fr/boutique-2/hors-serie-n-9-de-leau-aux-moulins-frais-de-port-inclus-320-euros/)